



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE SOFINOR

M DARIEL - G FATOUT - C GACHET - C HAMEL - S HOUTTEVILLE - M LETELLIER - A MABIRE - L MAHIER- KROULLE
Experts Comptables - Commissaires Aux Comptes

SARL 4M MOTOCYCLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 Euros

Siège Social :

**87B Boulevard de la République
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT**

SOFINOR ROUEN

SNA Société Normande d'Audit SAS
375 contre-allée route de Neufchâtel, 76230 ISNEAUVILLE
SAS au capital de 400 000€ - RCS ROUEN 349 374 702 – N° TVA FR27 349 374 702 - APE 69.20Z
Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de ROUEN
Téléphone : 02.35.59.89.30 – Mail : rouen@cabinet-sna.fr

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 4M Motorcycles, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 18 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ont fait ressortir les éléments suivants :
 - Des capitaux propres de 98 K€, dont un capital social de 5 K€ ;
 - Un chiffre d'affaires de 261 K€ et un résultat d'exploitation de 43 K€ ;
 - Des actifs immobilisés nets pour un montant de 139 K€, comprenant notamment un fonds de commerce évalué à 100 K€ ;
 - Les dettes auprès des établissements de crédit représentent 72 K€ à la clôture de l'exercice ;
 - Des disponibilités s'élevant à 34 K€.

- Les données comptables arrêtées au 30 novembre 2025 font ressortir les éléments suivants :
 - Un chiffre d'affaires de 217 K€ au 30 novembre 2025 ;
 - Les dettes auprès des établissements de crédit représentent 60 K€ à la date du 30 novembre 2025, dont un nouveau prêt de 8 K€ ;
 - Des disponibilités s'élevant à 23 K€.

Il ne ressort, des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et des données comptables arrêtées au 30 novembre 2025, aucun événement susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle aucune observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

À Isneauville, le 18 décembre 2025

Le Commissaire à la transformation
SOCIETE NORMANDE D'AUDIT
Christophe Gachet

